

----- Forwarded message -----

De : **Pascale**

Date: mar. 23 avr. 2019 à 13:31

Subject: contribution à l'EP sur la centrale solaire photovoltaïque des Pierres plantées

To: [ep.cenphoto.grandrieu@gmail.com](mailto:ep.cenphoto.grandrieu@gmail.com) <[ep.cenphoto.grandrieu@gmail.com](mailto:ep.cenphoto.grandrieu@gmail.com)>

Pascale Debord

Présidente

chez M. et Mme Delcros

Association pour la Protection des Bassins du Bès et de la Truyère

48310 Albaret le Comtal

-----  
Objet: projet de réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque des Pierres plantées  
A l'attention de Madame Lucette VIALA, commissaire enquêteur

-----  
Madame,

Notre association (environ 150 membres) est reconnue d'intérêt général. Nous sommes contre ce projet de parc photovoltaïque.

En effet, nous estimons que la transition énergétique telle que conçue par le gouvernement procède d'une politique totalement incohérente, rédigée par des lobbyistes sans aucune compétence scientifique (analysez les profils des responsables d'associations qui ont "guidé" le ministère dans l'élaboration de cette politique, c'est édifiant). Elle sacrifie des territoires et coûte énormément d'argent au contribuable sans pour autant réduire la production de gaz à effets de serre, principaux responsables du réchauffement climatique, puisque notre production d'électricité en France est déjà décarbonée à au moins 80%.

La Margeride n'a donc aucune raison de sacrifier des espaces naturels ou des terres agricoles au photovoltaïque ou à l'éolien industriel. Comme vous le savez, pour pouvoir injecter l'électricité dans le réseau, ce parc entrainera la construction d'un transformateur, ce qui facilitera inévitablement la multiplication de parcs éoliens, coûteux, inutiles et destructeurs de richesse locale. Nous refusons ces parcs à énergie qualifiée de "renouvelable" (comme si l'infrastructure n'était pas consommatrice de matières premières dont l'extraction pose de gros problèmes). Ils contribuent à appauvrir l'Etat, ainsi que les citoyens via des factures d'électricité toujours plus élevées. Nous prôtons une attitude responsable, visant à réduire la consommation électrique par individu et/ou par foyer, plutôt qu'à multiplier les infrastructures.

Je joins au dossier la mesure 26 de la charte du Parc Naturel Régional d'Aubrac, concernant les énergies renouvelables et la préservation des paysages et des milieux. Concernant le photovoltaïque, nous estimons que la même stratégie doit être appliquée à la Margeride. Celle-ci n'est pas un Parc Naturel Régional, elle est donc moins protégée que l'Aubrac contre la prédation industrielle et économique. Il est donc essentiel que les citoyens se mobilisent d'autant plus pour conserver la

richesse localement, et donc éviter que de grosses entreprises viennent accaparer des terres et transfèrent l'essentiel des gains vers des actionnaires lointains.

Veillez SVP accuser réception.

Sincèrement,

Pascale Debord

Association pour la Protection des Bassins du Bès et de la Truyère